emblèmes. La Monnaie royale est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Approvisionnements et Services.

Le 16 décembre 1971, le Cabinet décida d'établir à Winnipeg une usine de fabrication de pièces de monnaie d'usage général. Celle-ci a été inaugurée officiellement le 30 avril 1976.

Banques à charte

Le système bancaire commercial au Canada comprend 11 banques privées, dont huit existent depuis nombre d'années. Trois sont entrées en activité récemment: une en juillet 1968 et deux autres vers la fin de 1976. Une autre, qui était entrée en activité en janvier 1973, a fusionné en 1977 avec une banque qui existe depuis longtemps. A la fin de décembre 1977, ces banques comptaient 7,324 succursales au Canada et 280 à l'étranger. Les banques à charte canadiennes acceptent divers genres de dépôts de la part du public, entre autres les comptes payables à vue, avec ou sans faculté de tirer des chèques, les dépôts exigibles sur préavis et les dépôts à terme fixe. Outre qu'elles détiennent un portefeuille-titres, les banques accordent des prêts à des conditions très diverses pour des fins commerciales, industrielles, agricoles et de consommation. Elles effectuent également des opérations de change, reçoivent et donnent des billets de banque, louent des coffrets de sûreté et assurent divers autres services. Ces activités sont en majeure partie effectuées grâce au grand réseau de succursales bancaires. Les sièges sociaux des banques s'occupent presque exclusivement de l'administration générale, de l'élaboration des politiques, de la gestion des portefeuilles de placements et de questions connexes. On trouvera une description détaillée du système des succursales bancaires aux pages 1208-1211 de l'Annuaire du Canada 1967.

Toutes les banques qui exercent leur activité au Canada possèdent une charte du Parlement en vertu de la Loi sur les banques. La Loi régit certains aspects de l'administration interne des banques, par exemple la vérification des comptes, l'émission d'actions, la constitution de réserves et d'autres questions du même ordre. De plus, elle régit leurs rapports avec le public, le gouvernement et la Banque du Canada.

La Loi sur les banques est révisée environ tous les 10 ans; la révision la plus récente a été adoptée par le Parlement au début de 1967 et est entrée en vigueur le 1er mai de la même année. En août 1976, le gouvernement fédéral a publié un Livre blanc sur la prochaine révision de la Loi. Étant donné que les propositions font encore l'objet de discussions, une loi visant à prolonger jusqu'au 31 mars 1979 l'actuelle Loi sur les banques a été déposée à la Chambre des communes le 13 décembre 1977.

On trouvera aux tableaux 19.8 - 19.12 la statistique financière récente des banques à charte. Les chiffres de fin de mois paraissent dans la Revue de la Banque du Canada.

Succursales des banques à charte. Bien qu'il y ait aujourd'hui moins de banques à charte qu'au début du siècle, le nombre de leurs succursales a augmenté à la suite de fusions. Le nombre des banques est tombé de 34 en 1901 à 10 en 1931, puis il est demeuré stationnaire jusqu'à la constitution, en 1953, de la Banque Mercantile du Canada qui a porté le total à 11. Depuis la fusion en 1955 de la Banque de Toronto et de la Banque Dominion pour former la Banque Toronto Dominion, de la fusion de la Banque Barclays (Canada) et de la Banque Impériale du Canada en 1956 et celle de la Banque Canadienne du Commerce et de la Banque Impériale du Canada pour former la Banque Canadienne Impériale de Commerce le 1er juin 1961, le nombre a été réduit à huit. La Banque de la Colombie-Britannique a reçu sa charte du Parlement en décembre 1966 et a ouvert ses portes en juillet 1968. L'Unité Banque du Canada a reçu sa charte en novembre 1972 et est entrée en service en 1973, mais a fusionné avec la Banque Provinciale du Canada en juin 1977. La Banque Commerciale et Industrielle du Canada a recu sa charte en juin 1976 et est entrée en activité en septembre 1976. La Nordbanque a reçu sa charte en décembre 1975 et est entrée en activité en novembre 1976. Le tableau 19.13 donne le nombre de succursales des 11 banques à charte dans chaque province pour certaines années entre 1920 et 1977.

On trouvera au tableau 19.14 les succursales des différentes banques à charte canadiennes dans chaque province au 31 décembre 1976 et 1977. Les banques

19.1.4